

La CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus)

Définition de la CVEC :

Une contribution **annuelle et obligatoire** portant sur l'inscription principale visant à :

- ✓ Favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif
- ✓ Conforter les actions de préventions et d'éducation à la santé des étudiants

Public concerné :

- ✓ Tous les étudiants s'inscrivant en **formation initiale**
- ✓ Les étudiants en **césure**
- ✓ Les **boursiers sur critères sociaux** et étudiants bénéficiaires d'une allocation annuelle (L.821-1 du code de l'éducation), réfugiés, bénéficiant de la protection subsidiaire, demandeur d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire

Le montant : 90 € (montant fixé annuellement)

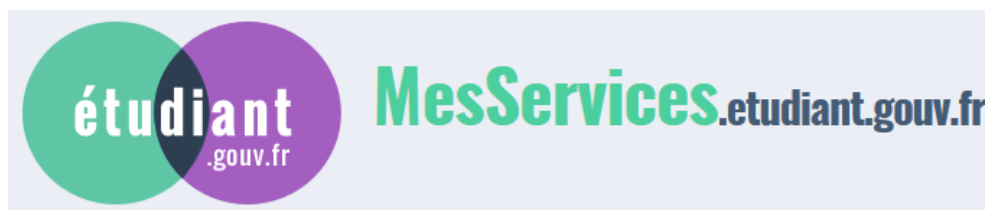
Date de mise en application : le 1er juillet 2018

Le paiement : 1 seule fois / avant l'inscription administrative

Quand : à compter du 1er juillet sur le portail MSE avec une brique dédiée à la CVEC

L'acquittement :

Tous les étudiants se connectent au portail MSE : [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)



Et déclarent leur ville d'étude

- Etudiants assujettis redevables en ligne **par carte bancaire ou en espèce dans un bureau de poste**
- Etudiants non assujettis (ex : boursiers _ exonération par détection automatique ou par dépôt de pièce justificatives)

Dans les deux cas, le CROUS délivre à l'étudiant une attestation à télécharger :

- d'acquittement
- Ou d'acquittement par exonération (sous 2 jours après vérification des pièces)

Délivrance d'un numéro d'identification **unique** à 12 chiffres




**PRESENTATION OBLIGATOIRE DU CERTIFICAT D'ACQUITTEMENT EN SCOLARITE
(papier ou sur smartphone de l'étudiant)**

Le numéro de CVEC est constitué de 3 zones : ROU8-BCFLRC-20

Zone 1 : 4 caractères, les 3 premiers indiquent le code du CROUS ayant délivré l'attestation et le 4ème l'année de délivrance.

Zone 2 : 6 lettres, si la première lettre est X L'étudiant a été exonéré de CVEC

Zone 3 : clé de contrôle qui permet de vérifier le format du numéro de CVEC.

	ce timbre et ce cryptogramme authentifient l'émetteur et le présent document. scannez ce cryptogramme Datamatrix 2D-Doc pour vérifier l'émetteur et les données de ce certificat.	
Contribution à la Vie Étudiante Année universitaire 2018 – 2019 ATTESTATION		
N° de l'attestation ROU8-BCFLRC-20		
Monsieur NOM DUPONT Prénom(s) Charles né(e) le 27/03/1998 à Rouen N° INE 9654322486L		
est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante rattachée au CROUS de Rouen Normandie le 3 juillet 2018 à 17h32		
Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement		
1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attestation CVEC... saisissez les 12 caractères de cette attestation ROU8 BCFLRC 20		
2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photocopie) dans les pièces jointes à l'appui de votre inscription... Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant		
3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la combinaison indiquée ROU8 BCFLRC 20 DUPON		
<small>Document émis le 3 juillet 2017 pour servir et valoir ce que de droit.</small>		